

N°17

Magazine d'information

Trégomeur

infos

Décembre
2022

Municipalité p. 2

**L'essentiel du
conseil municipal**

Infos mairie p. 8

**Inauguration
de l'espace
Salle polyvalente**

Le cimetière p. 15

**Le point
sur les travaux**

Vie scolaire p. 16

Les écoles

Photos p.23

1950/2022

le mot du maire



Les années se suivent et ne ressemblent pas.

Après bientôt trois années de crise sanitaire, que nous n'avons pas vu venir, l'année 2022 restera marquée par la guerre en Ukraine avec toutes les conséquences sur notre économie et particulièrement sur le coût de l'énergie que nous subissons de plein fouet et tout aussi imprévisible avec une inflation élevée.

Autant de changements qui nous obligent à nous adapter dans nos pratiques quotidiennes.

L'augmentation du coût de l'énergie accélère notre réflexion sur l'isolation de nos bâtiments communaux et notamment sur les plus anciens comme l'école publique et la mairie qui ont plus de 50 ans.

Nous menons actuellement une étude thermique avec le SDE 22 (Syndicat départemental d'énergie) afin de baisser très significativement notre consommation énergétique au niveau communal.

C'est tout un projet qui va s'étaler sur au moins 3 années. En attendant la réalisation des travaux, les services de l'État nous demandent d'être vigilants sur le chauffage de nos bâtiments et sur l'éclairage public pour préserver la ressource mais aussi pour des raisons budgétaires.

La sécheresse de cette année a aussi mis en évidence que l'eau devenait rare tant au niveau de la réserve dans nos rivières que des nappes phréatiques, même chez nous en Bretagne où il pleut plus qu'ailleurs. Cela nous oblige à faire très attention à nos consommations et surtout de bien contrôler les fuites au niveau de nos installations.

Dans les préoccupations du moment, il y a aussi la pénurie des logements qui créent une spéculation tant sur le prix d'achat des maisons que sur les locations.

Le nombre d'habitants par foyer est passé de 3, il y a 50 ans, à moins de 2 aujourd'hui.

Le nombre de naissances régresse et la population vit plus longtemps, ce qui demande des logements plus petits et plus adaptés à notre société.

Nous nous félicitons de constater que la rénovation de bâtiments anciens est importante sur notre commune pour répondre à une demande croissante et pour la pérennité de nos écoles.

Effectivement la vérité d'un jour n'est pas celle du lendemain et chaque année apporte son lot de changements.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite aux Voeux de la municipalité qui se tiendront le vendredi 20 janvier 2023, à 18 H à la Salle Polyvalente où nous aurons l'occasion d'évoquer plus largement l'actualité de notre commune.

Denis Manac'h



L'essentiel du conseil municipal

Séance du 27 juin 2022

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Leff Armor Communauté

La chambre constate une fusion pour l'instant plutôt réussie entre deux intercommunalités rurales.

Vente d'un délaissé communal rue d'Argoat

Mme Jeannine REBOURS demande à acquérir un délaissé de la voie communale n° 35 situé en bordure de sa propriété sise au « 3, rue d'Argoat », afin de fermer sa propriété.

Le Conseil municipal

DÉCIDE de vendre ce délaissé communal à Mme Jeannine REBOURS pour l'euro Symbolique.

Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour la réalisation d'études énergétiques

La commune a identifié les bâtiments 2 bâtiments suivants :

- l'école publique pour un audit ou pré-diagnostic,
- la mairie pour un audit ou pré-diagnostic.

La commune souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre du programme ORECA (opération pour le rénovation énergétique).

Le SDE se chargera de la commande de(s) la prestation(s) et de son paiement auprès du prestataire.

Soit pour les bâtiments définis, un coût restant à charge de la commune de 1 040 € (audits) + 150 € (mission de coordination) = 1 190 €.

Le Conseil municipal, valide le projet de convention pour un coût total de 1190.00 €, avec une participation du SDE à hauteur de 20 %.

Frelon asiatique : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

L'objectif est de limiter les nuisances et dégâts du frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique. Il repose sur 4 axes :

- la sensibilisation et la prévention ;
- la surveillance du territoire ;
- la lutte en protection de rucher ;
- la lutte par la destruction de nids.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

Sous réserve de :

- la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;
- l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor Communauté).



Devis éparage 2022

M. Bertrand Renier, présente à l'assemblée deux devis sollicités pour la réalisation des travaux d'éparage 2022 sur l'ensemble du territoire communal :

- SARL forestier : débroussaillage des talus avec creux douves, 25 km de route communale et 10 km de chemin d'exploitation. Le montant du devis s'élève à 5 079,37 € HT, soit 6 095,24 € TTC ;
- ETA du Goëlo : débroussaillage des talus des voies communales et fond de douve et talus des chemins d'exploitation. Le montant du devis s'élève à 5 010 € HT, soit 6 012 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'éparage 2022 à l'ETA du Goëlo pour un montant de 5 010 € HT, soit 6 012 € TTC.

Devis travaux de marbrerie : démontage / remontage jardin du souvenir

M. le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise PF Morvan pour le montage et le démontage du jardin du souvenir. Le montant des travaux s'élève à 620 € HT, soit 940 € TTC.

Le Conseil municipal valide les travaux de marbrerie

Devis restauration porte extérieure de la sacristie

M. Nicolas Le Gonidec, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Les Bâisseurs Armoriciens, concernant les travaux de restauration de la porte de la sacristie. Le montant du devis s'élève à 1 494 € HT, soit 1 792,80 € TTC.

Le Conseil Municipal valide les travaux de restauration de la porte de la sacristie.



Tarifs services périscolaires 2022-2023

Mme Valérie Ramoné, présente au Conseil municipal les tarifs des services périscolaires pour la rentrée de septembre 2022, avec une augmentation de 2% par rapport à l'année scolaire précédente.

Le Conseil municipal fixe les tarifs des services périscolaires 2022-2023 comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE	2022-2023
Repas enfant commune	3.57 € régulier à l'année 3.71 € occasionnel
Repas enfant hors commune	4.59 €
Repas enfant allergique	0.92 €
Repas adulte	6.02 €

GARDERIE MUNICIPALE	2022-2023
La ½ heure avant 8 h	1.22 €
La ½ heure normale matin coefficient CAF 559 € max	0.43 €
La ½ heure normale matin coefficient CAF > 559 €	0.82 €
La ½ heure normale soir coefficient CAF 559 € max	0.43 € (Goûter inclus)
La ½ heure normale soir coefficient CAF > 559 €	1.06 € (Goûter inclus)
La ½ heure après 18 h 30	5.00 €

Devis pare-ballons

M. Nicolas Le Gonidec informe le Conseil municipal la nécessité d'acquérir un pare-ballons pour le terrain de football. Il présente à l'assemblée les devis des entreprises sollicitées :

- Entreprise BRETAGNE SPORT pour un devis d'un montant de 4149.16 € HT.
- Entreprise ACL Sport Nature pour un devis d'un montant de 4218.36 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'acquisition du pare-ballons et choisi l'entreprise Bretagne Sport pour un montant de 4 149,16 € HT, soit 4 979 € TTC.

Devis serveur école publique

Mme Valérie Ramoné présente au conseil municipal le devis de la société BIOS, concernant l'achat d'un serveur pour l'école publique. Le montant du devis s'élève à 2 694 € HT, soit 3 232,80 € TTC.

Le Conseil municipal valide l'acquisition du serveur pour l'école publique auprès de l'entreprise BIOS pour un montant de 2 694 € HT, soit 3 232,80 € TTC.

Révision loyer logement communal rue d'Armor

Le Conseil municipal valide qu'au 1^{er} juillet 2022, le montant du loyer pour le logement communal de la rue d'Armor de 508.38 € passera à 510.60 €, correspondant aux modalités d'augmentation du loyer fixées dans le bail (soit 4,60 € le m² pour une surface utile de 111 m²).

Révision loyer logement communal du « Saupiquet »

Le contrat de location du logement communal dit du « Saupiquet » prévoit une révision du loyer le 1^{er} juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1^{er} trimestre.

Le Conseil municipal, fixe le nouveau loyer mensuel à :

- montant du loyer au 1^{er} juillet 2021 : 473.32 €
- indice de référence du 1^{er} trimestre 2021 : 130,69 €
- indice de référence du 1^{er} trimestre 2022 : 133.93 €
- soit : $(473.32 \text{ €} \times 133.93 \text{ €}) / 485.05 \text{ €} = 130.69 \text{ €}$



Tarifs des services pour 2022

Location du mobilier en dehors de la salle polyvalente	2022
Table 3 ml x 0,80 avec 2 tréteaux (nombre : 22)	2.00 €
Banc (nombre : 20)	1.00 €
Chaise	0.35 €
Caution	50 €

Fourniture et pose de buses	2022
Buse de 300 mm - le ml	Coût réel
Buse de 250 mm - le ml	
Création d'un regard avec grille	
Création d'un regard sans grille	
Contrôle travaux pose de buses par particuliers	
Main d'œuvre du personnel communal	40 €

Raccordement réseau eaux pluviales	2022
Sans traversée de route <i>La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 125.</i>	Prix coûtant
Avec traversée de route <i>La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 160, la réfection de la chaussée.</i>	Prix coûtant
Supplément s'il est demandé ou exigé une grille à la place de la plaque pleine.	Prix coûtant

Concessions dans le cimetière	2022
Concession de 15 ans	70 €
Concession de 30 ans	140 €
Concession caveautin de 10 ans	126 €
Concession caveautin de 30 ans	192 €
Dispersion jardin du souvenir	Tarif horaire *

* Si préparation par les employés municipaux. Gratuit par entreprise de Pompes Funèbres

Contrat-groupe d'assurance statutaire par le CDG 22

Délibération mandant le CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire.

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du

travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de Trégomeur, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

Séance du 26 septembre 2022

Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » Autorisation de signature du CDT 2022-2027

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires,
- soutenir les communes « rurales »,
- favoriser/valoriser la mutualisation des projets structurants,
- garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

Et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 101 575 € HT.

Convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor communauté

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses

communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant :

- Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes membres

Par délibération en date du 27/11/2018, la Communauté de Communes de Leff Armor Communauté a décidé la création d'un service commun ADS dont l'objectif est d'assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction tacite pour une durée identique.

La présente convention concerne les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire, à savoir :

- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme



Convention de partenariat repas - travaux avec les chantiers Leff Armor

La convention a pour objet de définir les modalités de facturation des repas pris par les agents des chantiers Leff Armor Communauté dans la réalisation des actions demandées par la commune.

La commune s'engage à prendre en charge le montant des repas, soit 5,50 € par agent des chantiers intervenant dans le cadre de ce partenariat (10 personnes maximum).

- Le Conseil municipal valide la convention de partenariat repas-travaux avec les chantiers de Leff Armor Communauté.

Demande de subvention au titre des amendes de police : liaison douce rue du Trégor

Une aide est sollicitée auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement de la voie douce et du plateau surélevé dans la rue du Trégor. Le montant des travaux s'élève à 34 477,20 € HT, soit 41 372,64 € TTC.

Le Conseil municipal, valide la demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Devis complémentaire requalification cimetière

M. Bertrand Renier présente à l'assemblée un devis complémentaire sollicité auprès de l'entreprise Eurovia, pour les travaux de requalification du cimetière. Le montant du devis s'élève à 550 € HT, soit 660 € TTC.

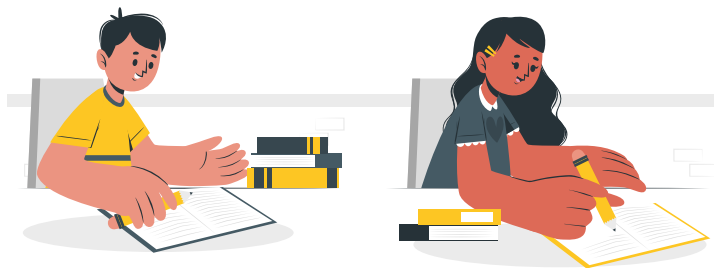
Le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de l'entreprise Eurovia pour les travaux de requalification du cimetière.

Protection Sociale Complémentaire - Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22.

L'assemblée délibérante décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023.





Rentrée scolaire 2022-2023

Mme Valérie Ramoné informe le Conseil municipal du changement de direction à l'école publique "La Mare Morel". La nouvelle directrice Manon Fougères a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022.

Mme Valérie Ramoné informe le Conseil municipal des effectifs à la rentrée scolaire 2022-2023 :

Effectifs à l'école publique "La Mare Morel"

Classe	Trégomeur	Plélo	Lantic	Tréguidel	Totaux	Année 2021/2022
TPS	5				5	6
PS	8		1		9	9
MS	10				10	5
GS	4				4	5
CP	6		1		7	12
CE1	9	1	1	1	12	5
CE2	4				4	10
CM1	9	1			10	2
CM2	2		1		3	15
Totaux	52 5 - 3 ans	2	4	1	59 + 3 ans 5- 3 ans	63 + 3 ans 6- 3 ans

Effectifs à l'école Sainte-Thérèse

Classe	Trégomeur	Plélo	Trémeloir	Totaux	Année 2021/2022
TPS	0			0	3
PS	4	1		5	1
MS	1			1	3
GS	2			2	4
CP	2			2	2
CE1	2			2	7
CE2	4	1	1	6	3
CM1	2	1		3	2
CM2	1	1		2	5
Totaux	18 0 - 3 ans	2	4	23 + 3 ans 0 - 3 ans	27 + de 3 ans 3 - de 3 ans

Rappel date :

- Assemblée Générale de l'Amicale Laïque : vendredi 30 septembre à 20h30.
- Assemblée générale OGEC-APEL : vendredi 7 octobre à 18h30



Devis pochoirs peinture garderie

M. Nicolas Le Gonidec, présente au Conseil municipal un devis sollicité auprès de la société Breizh Mavasa pour la fourniture de pochoirs bois petits chevaux, dé en mousse, pions en mousse, pochoir bois ligne et de peinture pour la cour de la garderie. Le montant du devis s'élève à 659,80 € HT, soit 791,76 € TTC.

Le Conseil municipal valide la proposition de la société Breizh Mavasa pour la fourniture de pochoirs et de peinture

Devis aspirateur cantine - garderie

M. Nicolas Le Gonidec, présente au Conseil municipal un devis sollicité auprès de l'entreprise Haltys pour l'achat d'un aspirateur pour la cantine et la garderie. Le montant du devis s'élève à 294,11 € HT, soit 352,93 € TTC.

Le Conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Haltys pour l'achat d'un aspirateur pour la cantine et la garderie.

Séance du 26 septembre 2022

Consultation groupée renouvellement contrats d'assurance : signature des marchés d'assurance

La commission d'appel d'offres de Leff Armor Communauté s'est réunie le 7 novembre 2022 et a attribué les 6 lots constituant la consultation pour la souscription des contrats d'assurance, dont 2 concernent les communes :

- LOT 2 - assurance multirisques : attribué à la SMACL.
- LOT 4 - assurances des véhicules à moteur et des risques annexes : attribué à GROUPAMA, pour la solution de base.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.



Devis travaux voirie

M. Bertrand Renier présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Eurovia, pour des travaux de voirie à la ville Oria. Le montant du devis s'élève à 1 135 € HT, soit 1 362 € TTC.

Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 1 135 € HT, soit 1 362 € TTC.

Suppression du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS). Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le budget du CCAS de Trégomeur dépend entièrement du budget communal.

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est applicable à compter du 31/12/2022.

Pour autant, la commission du CCAS va fonctionner comme par le passé en conservant les mêmes compétences.

Pour rappel, la commission CCAS est constituée de 9 membres, qui sont nommés pour 6 ans et restent actifs pour toute la durée du mandat municipal



Devis informatique services administratifs

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouvel équipement informatique pour les services administratifs.

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Greentech pour un montant total de 1 878.33 € HT soit 2 180.00 € TTC et une maintenance annuelle de 350.00 € TTC

Devis centrale vapeur salle polyvalente

M. Nicolas Le Gonidec propose un devis sollicité auprès de l'entreprise Haltys pour l'achat d'une centrale de lavage pour le carrelage de la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 259,87 € HT, soit 311,84 € TTC.

Le Conseil municipal valide la proposition de la société Haltys pour l'acquisition d'une centrale vapeur.



Devis signalisation horizontale et verticale

M. Bertrand Renier présente à l'assemblée deux devis sollicités auprès de la société BSM (Bretagne Signalisation Marquage) pour la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil municipal valide le devis de la Société BSM concernant les travaux de peinture en résine pour les arrêts minute devant l'épicerie, pour un montant de 554.82 € HT, dont 462 € pour les travaux et valide le devis de la société BSM pour la fourniture de panneaux, pour un montant de 912.86 € HT, soit 1 095.43 € TTC.

Horaires éclairage public

Le conseil municipal a voté de nouveaux horaires pour l'éclairage public : 06H30-8H00 et 18H00-21H00.

INAUGURATION de l'espace salle polyvalente



Samedi 17 septembre 2022, le maire de Trégomeur, Denis Manac'h, avait convié les membres du conseil municipal actuel et sortant ainsi que le sous-préfet de Guingamp, Serge Delrieu, le député Mickaël Cosson, la conseillère départementale Gaëlle Routier et l'architecte Philippe Hénocq pour l'inauguration de la salle polyvalente et son espace de loisirs.

Après avoir remercié de leur présence ses hôtes, le Maire a détaillé l'ensemble des nouvelles infrastructures et souligné l'agrandissement de la superficie de la salle polyvalente passée 300 à 500 m², la création d'une scène, la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite et une partie énergétique qui a été complètement revue.

Cet ensemble a été réalisé avec une « préoccupation qui était d'insérer l'existant avec cette extension que l'on voulait moderne et surtout fonctionnel », déclarait lors de cette inauguration Denis Manac'h.

La présentation de cet espace de



convivialité et de partage, permettant à chacun ou aux associations de se retrouver, a été complétée par la présentation de l'espace de loisirs composé de deux aires de jeux et d'un parking perméable.

Monsieur Le Maire a noté qu'une présence soutenue des résidents de la commune ou des environs est constatée

sur les aires de jeux. Le terrain multisports présente, quant à lui, un double intérêt puisqu'il peut être également utilisé par les enseignants de nos deux écoles lors de la dispense de l'enseignement physique et sportif.

Après avoir inauguré ces réalisations, le Maire a convié chacun de ses invités à partager le verre de l'amitié.

Naturalisation

Emmanuel Mutuale Ilunga a officiellement reçu la nationalité française lors d'une cérémonie solennelle présidée par Monsieur le Préfet en présence de Monsieur Le Maire, à la préfecture des Côtes d'Armor, le vendredi 21 octobre 2022, après quatre années de procédures administratives.

C'était un grand moment d'émotion. « Manu » est âgé de 40 ans. Né au Congo Belge, il est arrivé en France le 22 juillet 1998. Avec sa compagne Laëtitia, ils ont construit leur habitation au lotissement du Goulet, et ont ensemble trois enfants. « Manu » est électricien dans les bâtiments industriels. Il est aujourd'hui, fier d'être reconnu citoyen français, et aussi de pouvoir voter dans son pays. La commune tient à lui adresser les plus sincères félicitations et tout le bonheur à Trégomeur.



Spectacle pour les enfants de la commune

Silence dans la salle ! Une petite clairière aux abords de votre ville... Le Père Noël attend Guignol. Il a besoin de son aide pour résoudre un problème important. Hélas, pendant l'enquête le Père Noël disparaît. Les enfants sont déjà pris par l'énigme : c'est Noël qui est en jeu !!! Il y a quelques semaines, les élèves de l'école publique La Mare Morel et de l'école Sainte-Thérèse, ont assister au spectacle de Noël offert par la municipalité. C'est la compagnie Les Montreurs de Merveilles qui a amusé pendant 1 heure petits et grands. Au terme de cette représentation, les enfants se sont vu offrir par la mairie des chocolats de Noël.



Stationnement sur le trottoir, autorisé ou non ?

C'est la question que nous serions en droit de nous poser lorsque nous circulons dans les rues d'Argoat, du Trégor ou d'Armor pour ne citer que celles-ci.

La règle est simple : Il est interdit de stationner sur le trottoir. Le contrevenant s'expose à un stationnement gênant ou très gênant. Ce stationnement devient une infraction au Code de la route dès lors qu'il entrave la circulation d'un piéton, d'un cycliste ou d'une voiture. Le stationnement sur un trottoir est le cas de figure le plus courant des stationnements gênants constatés.

Contrevenir à cette règle peut être sanctionné par une amende de quatrième classe, soit 135 €. Si le conducteur est absent ou ne bouge

pas son véhicule pour faire cesser l'infraction, la mise en fourrière peut être prescrite.

Des courriers ont été adressés aux propriétaires des véhicules ne respectant ces règles élémentaires du Code de la Route et à ce sujet une prise de contact a eu lieu avec la Gendarmerie Nationale qui, en retour, informe les automobilistes concernés qu'ils seront verbalisés dès lors que l'infraction sera constatée au cours des rondes et patrouilles réalisées sur la commune.



Cérémonie du 11 novembre

Vendredi 11 novembre a été marqué par la commémoration de l'Armistice de 1918 qui met fin à la première guerre mondiale. Beaucoup d'enfants de la commune en ce jour ensoleillé ont participé en lisant un texte afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France.





Téléthon 2022

Les bénévoles du Téléthon ont remis une nouvelle fois la main à la pâte, une journée rythmée par une marche avec cette année 2 parcours de 5 et 10 km. Mais également la vente de crêpes, de gâteaux, de fleurs et autres objets déco. L'ensemble de l'équipe se félicite de l'organisation et du résultat obtenu. **1 376.50 €** ont été récupérés durant cette journée. Prêt à repartir pour 2023 l'équipe est déjà à la recherche de nouveaux bénévoles pour espérer relancer le repas. Pour les personnes intéressées n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des personnes concernées.

CCAS

Après 2 années de report en raison de la crise sanitaire, le repas des aînés a repris en 2022. 54 participants se sont retrouvés à la salle polyvalente le dimanche 2 octobre dernier avec joie et bonne humeur pour profiter d'un excellent repas offert par le CCAS dans une ambiance conviviale. Tous les convives ont apprécié le menu préparé et servi par le restaurant l'Exotique de Binic-Etables sur Mer. 25 colis ont été distribués à nos aînés de plus de 80 ans qui n'étaient pas présents au repas.



Recensement citoyen

Pour tout renseignement n'hésitez à vous rendre en mairie

MINISTÈRE DES ARMÉES
États
Général
Paris

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Secrétariat général pour l'administration

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (niveau collège et lycée)

La JDC est une étape clé à ne pas manquer !

De parcours est obligatoire pour passer :
 ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
 ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

SGA

Calendrier de vos démarches

A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issue de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption.

majdc.fr

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLÈANS
 Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLÈANS
 Adresse mail : csni-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr
(Privilégier le courriel)
 Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**
 (Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)
 Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Lutte collective organisée contre le frelon asiatique par le GDSA 22 :

À la suite de la réunion d'information sur le piégeage des frelons asiatiques qui s'est tenue en mairie le 2 avril 2022, une vingtaine de personnes se sont mobilisées pour piéger le frelon asiatique sur la commune avec une trentaine de pièges distribués par la mairie. Merci à toutes les personnes qui se sont impliquées.

L'été et l'automne ont été des périodes de prédation sans précédent de ce nuisible. Le nombre de destructions de nids a explosé. Les accidents sur les personnes se sont aussi multipliés. D'après les études du MNHN, Muséum National d'Histoire Naturelle, il n'est trouvé qu'un nid sur 5. Un nid (environ 2500 frelons) consomme dans sa saison 150.000 insectes de 300 espèces différentes, soit 11,5 Kg ! Sur Trégomeur, il a été détruit 4 nids en 2021 et plus d'une vingtaine cette année. En Bretagne, pour les 4 dernières années, 66.450 nids ont été détruits pour un budget de 6.651.000 €. Pour 2022, beaucoup de communes nous indiquent que le nombre de destructions est multiplié par 3, 4, 5 voire plus...

Dès mi-février, comme chaque année, les frelons asiatiques vont se remettre à construire de nouveaux nids. Le GDSA 22 renouvelle sa participation à une action collective de lutte contre le frelon asiatique en sollicitant les mairies, afin de réaliser un piégeage de printemps des plus sélectifs. L'importance du piégeage est établie par l'ITSAP-Institut de l'abeille, avec l'appui du Muséum

National d'Histoire Naturelle.

Pour aider votre commune, vos abeilles, le GDSA 22 lance un appel aux apiculteurs et aux volontaires à se manifester auprès de leur mairie, pour apporter leur soutien à cette campagne de piégeage de printemps.

Nous comptons sur votre aide afin d'optimiser la lutte sur votre territoire. Vous repérez un nid, signalez-le à la mairie.

Une réunion d'information se tiendra en mairie le samedi 28 janvier 2023 à 10h00.

Plus de renseignements :

GDSA 22 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor) contact@gdsa22.bzh, Georges Ponthieux 06 80 68 89 30 ou georges.ponthieux@wanadoo.fr



Obligation de taille et d'élagage

Articles de loi du Code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains.

Il est rappelé que les riverains doivent **obligatoirement** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des véhicules et piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Le surplomb de la route par la végétation nuit à la conservation de la voie et peut constituer un danger pour les usagers, à savoir :

- Risque de chute de branches lors de vent fort,
- Route humide et glissante,
- Risque accru de verglas en hiver
- Diminution de la perception de la signalisation par les automobilistes,

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

* Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative

* Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

Un courrier a été adressé aux personnes concernées, leurs demandant de prendre les dispositions qui s'imposent pour procéder aux travaux d'élagage de leurs arbres et à l'évacuation des branches avant le 28 février 2023.



Urbanisme

Juin 2022 - Novembre 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE

CHAMPIN Vincent-Adeline

11 Le Clos Des Vergers
Construction maison individuelle
LE MOINE - Gilbert

02 rue d'Armor
Construction d'un carport
GRIMALDI Jean

20 bis rue d'Argoat
Construction maison individuelle
BUREL Gabriel

20 rue d'Argoat
Construction maison individuelle
LE NEL Roland

05 La Ville Daniel
Construction d'un carport
FAUGERAS Patrick

17 rue du Trégor
Construction d'un garage
DI PASQUAL Laurent

06 Le Fossé Raffray
Construction d'un abri et 2 appentis



DECLARATION PREALABLE

AGENCE IMMOBILIÈRE ARMORICAINE

37 rue d'Armor
Division foncière

LE CORRE Laura
20 rue d'Argoat

Division foncière
SCEA CARO Pascal

Liffiac
Division foncière

LACHUER Arnaud
33 rue d'Armor

Création d'une clôture
LE SAGE Florian

03 Le Courtil De La Noë
Création ouverture fenêtre de toit
QUERET Catherine

06 La Ville Oria
Pose tonnelle + fenêtre de toit

COLLIN Gérard
23 rue d'Argoat

Pose 2 fenêtres de toit + changement portes et fenêtres

JOUAN Marie-France
11 La Ville Urvoy

Remplacement des menuiseries extérieures

ORHAN Marie
18 rue d'Argoat
Modification ouverture fenêtres + ajout de velux

État Civil

JUIN 2022 - NOVEMBRE 2022



NAISSANCES

Arthur LONCLE - 25/07/2022 - 10 rue d'Armor

Cassy CORBIC - 19/10/2022 - 06 rue d'Argoat

Rose PICQUIER - 15/11/2022 - 03 La Ville Oria



MARIAGE

Gérald CRÉEL et Stéphanie DISNEUR

09/07/2022 - 23 rue d'Armor

Kevin LE MERRER et Marie BOUVET

20/08/2022 - 08 La Ville Urvoy

Laurent BOERO et Nathalie ROCHEREAU

17/09/2022 - 09 rue Du Goëlo



DÉCÈS

Marie CHEVANCE épouse LE COQ

27/06/2022 - 04 La Croix Rebours

André DOMALAIN

24/07/2022 - 34 rue d'Armor

Pierre CARPIER

23/08/2022 - 11 La Ville Gilard

Denise ÉPERT

28/09/2022 - 01 La Ville Daniel



Horaires mairie

Lundi, Mardi et Vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Mercredi et Jeudi :
de 9h à 12h

Permanence des Élus
le samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Tél. : 02 96 79 01 13

E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

Travaux bruyants : des horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/19h30
 - Les samedis : 9h/12h et 15h/19h
 - Les dimanches et jours fériés : 10h/12h
- Merci de respecter ces horaires dans l'intérêt de tous.



Nathalie MÉLOU, conseillère municipale



Nathalie Mélou habite rue du Goëlo dans une belle longère.

« Je participe à ma mesure »

Nathalie Mélou est une femme active. Son travail d'opticienne à Lamballe et à Lanvollon est en effet très prenant. Et elle est, de plus, vendeuse de bijoux « Victoria » à domicile lors de ses jours de repos. Ainsi, son planning ne lui laisse que peu de liberté. Et pourtant, elle a su trouver du temps pour s'investir dans la vie communale de Trégomeur.

Nathalie a rejoint l'équipe de Denis Manac'h lors des dernières élections à la demande pressante de Bertrand Renier, encore lui.

« Nos enfants étaient ensemble à l'école et nous avons fait connaissance dans ce contexte. On m'avait déjà sollicité il y a quelques années mais j'avais malheureusement d'autres préoccupations à cette époque. »

Cette fois, elle a dit « oui ». Et bien qu'il lui soit difficile de dégager plus de temps, Nathalie apprécie cette première expérience.

« Les séances du conseil se passent bien. Tout le monde peut donner son avis et c'est ce qu'il faut. » Mais elle reconnaît que les débats sont quelque peu techniques et ardu.

« C'est complexe, avoue-t-elle. Et j'ai parfois du mal à suivre, notamment lors du budget qui est quelque chose d'énorme. Mais ça permet de voir comment ça se passe. »

Membre de la commission de Révision des listes électorales, Nathalie Mélou fait aussi partie du Centre communal d'action sociale. Cette dernière « fonction » qu'elle affectionne tout particulièrement, lui donne « le grand plaisir de revoir nos anciens. C'est important de tisser et de garder ces liens. »

Être élue lui a aussi permis d'avoir une vue d'ensemble sur la commune. Commune où elle réside avec son conjoint, Georges Ponthieux, depuis

maintenant vingt-trois ans et où ses deux enfants, Léo vingt ans et Brice dix-neuf ans, ont grandi.

Côté loisirs, il est assez compliqué pour Nathalie de trouver des créneaux. « Je marche tous les dimanches matin. J'essaie de garder cela. Par contre, je ne vais plus à la salle de sport. » Nathalie aime aussi beaucoup dessiner mais elle a, comme disent les plus jeunes, un peu lâché l'affaire. « Il faut vraiment que je m'y remette car ça m'avait bien aidé lorsque j'ai eu un cancer du sein. La fin de l'année approchant, je souhaite à tous une bonne santé et mes meilleurs vœux.

Pascal Le Coz

Denis LE BUHAN, conseiller municipal



Denis Le Buhan habite la commune depuis vingt-cinq ans. Il reconnaît s'être éclipsé de la vie associative de Trégomeur entre la fin de la scolarité de ses enfants et, plus tard, son entrée au conseil municipal.

“ Un homme
aux fortes
convictions ”

Denis Le Buhan est un homme d'action et de convictions. Pour ces dernières, on peut dire, sans lui faire offense, qu'elles sont clairement ancrées à gauche. Celui qui est désormais permanent départemental à la CGT Santé et Action Sociale a trouvé, avec la liste ouverte de Denis Manac'h une équipe pluraliste avec qui il a plaisir à travailler.

Comme bien souvent, tout a commencé à l'Amicale laïque. Alors que ses enfants étaient scolarisés à l'école primaire de Trégomeur, Denis s'est engagé avec enthousiasme dans cette association pour en devenir, dans un premier temps, vice-président puis, sept ans après, président. Avant de céder la place à Richard Le Carré.

« C'est une excellente porte d'entrée dans une commune. » C'est à cette occasion qu'il rencontre Valérie Ramoné, la future première adjointe. Celle-là même qui le sollicitera quelques années plus tard pour qu'il intègre l'équipe municipale.

« J'ai pris un petit temps de réflexion et ai accepté. Je peux travailler sans problème avec une liste composée de différentes tendances. Par contre, je n'aurais pas pu le faire s'il y avait eu une personne d'extrême droite avec nous. »

Présent dans les commissions Communication et Vie scolaire, Denis

apprécie la tenue générale des conseils municipaux.

« Les discussions y sont franches et correctes. Et si les réunions de la commission Communication sont relativement longues, ça se fait très bien. »

Cependant, tout comme sa collègue Nathalie Mélou, il regrette de ne pouvoir disposer de plus de temps à consacrer aux affaires communales.

« J'ai bien conscience de ne pas pouvoir m'investir totalement. »

La faute à des journées bien remplies. Longtemps professeur spécialisé auprès des jeunes sourds au Centre Jacques-Cartier de Saint-Brieuc (désormais EPSMS Ar Goued), Denis est aujourd'hui responsable départemental « Santé et Action sociale » au syndicat CGT. Un travail qui lui demande un engagement de tous les instants. « Les semaines sont longues », confesse-t-il.

Il lui reste tout de même quelques moments pour s'adonner à sa passion de toujours : la course à pied. « C'est ma soupape, ma bouffée d'air. J'ai besoin de courir une heure, une heure et demie. Et je continuerai à le faire jusqu'à que je ne puisse plus », dit encore celui qui a une quinzaine de marathons à son actif.

Sportif, Denis a aussi beaucoup joué au foot, notamment à Plouguernevel, d'où il est originaire, à Lescouët-Gouarec puis à Saint-Hervé, Ploufragan. Toujours dans l'esprit du « football progrès ».

Tout cela nous éloigne quelque peu de Trégomeur où Denis aimerait tant voir s'installer des commerces de proximité : une boulangerie, un café qui proposerait des animations... « La commune est très accueillante et la municipalité doit vraiment afficher sa volonté d'attirer de nouveaux commerçants. »

Pascal Le Coz

Point sur le cimetière

L'aménagement du cimetière est terminé.

Le projet consistait à le rendre accessible aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), depuis la route jusqu'à l'église et d'engazonner les allées sur un sable qui va se stabiliser dans le temps, afin de faciliter l'entretien.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise EUROVIA. Nos employés communaux ont finalisé ces aménagements.

Le montant total des travaux s'élève à 29 090.75 € HT avec un montant de subvention de l'état pour un montant de 8727.23 € HT.

Il reste à réaliser quelques plantations que la commission environnement étudie.

La population, dans son ensemble, apprécie cet aménagement très verdoyant. Maintenant, chacun pourra entretenir le contour de sa tombe familiale pour la propreté de notre cimetière sans y apporter de matériaux extérieurs (copeaux, gravier de couleur).



L'école publique de la MARE MOREL

Contacts :

Manon FOUGERES
Directrice des écoles publiques de Plélo
et Trégomeur
Ecole publique de Trégomeur :
02 96 79 46 23
ecole.0220383x@ac-rennes.fr

Ce sont 59 élèves qui sont inscrits à l'école publique.

Isabelle Le Moine accueille 23 élèves de la TPS à la GS.

Magali Jezéquel a 19 élèves de CP-CE1 et Alexandre Kermoal a une classe de 17 élèves de CE2-CM1-CM2.

Ce début d'année scolaire a été marqué par la participation des 3 classes à des défis de développement durable. Trois semaines de défis pour se rendre compte que nos petits gestes quotidiens ne sont pas anodins pour la planète : plantation, compostage, utilisation du vélo pour les trajets courts, ramassage des déchets, menus végétariens, courses zéro déchet, utilisation raisonnée de l'eau ...

Les élèves et les familles se sont prêtés au jeu avec plaisir et sérieux.

Les photos des défis ont été postées sur ONE, l'environnement numérique de travail que nous utilisons depuis le mois de septembre pour communiquer avec les familles via des blogs de classe sécurisés.

À terme, le but est de limiter l'impression des mots sur papier et de faciliter la



communication avec les familles. Cela permet également pour les plus jeunes d'avoir des supports visuels pour raconter à leurs parents leur vie à l'école.

Début octobre, les élèves de CE2 et CM sont allés au Petit écho de la mode pour

participer aux ateliers numériques dans le cadre de la fête de la science.

Les élèves ont découvert la programmation, le travail sur tablette pour créer un film en stop motion, l'utilisation d'outils numériques augmentés ...

Une demi-journée riche en découvertes numériques que les élèves et leur enseignant ont beaucoup appréciée.



Virtual Regatta

Les 3 classes de l'école poursuivent cette année leur travail sur le thème de la mer. Les élèves participeront à la « **Virtual Regatta** » de la route du Rhum et une sortie est prévue dans la baie pour tous les élèves.



L'Amicale laïque que nous remercions, finance les adhésions à l'USEP. Prêt de matériel et participation à différents projets et rencontres sont au programme cette année.

Contacts :

Ecole Sainte Thérèse
Directrice : Véronique RULLIER
Tél : 02 96 79 31 41 - 07 69 51 26 77
Mail : contact@ecole-tregomeur.fr
Site Internet : http://ecole-tregomeur.fr



L'école Sainte Thérèse

La rentrée 2022-2023

L'école Sainte Thérèse composée de 2 classes accueille les élèves dès 2 ans, de la petite section au CM2. Dans la classe maternelle-CP (10 élèves) les enseignantes, Anne Huet et Valérie Lucas sont secondées par une ASEM Julie Le Bigot. Les 13 élèves de la classe CE- CM sont accueillis du CE1 au CM2 par Véronique Rullier, la directrice. Ces classes à multi-niveaux et petits effectifs permettent à chaque élève d'évoluer à son rythme et de développer son autonomie. Ce fonctionnement développe aussi le sens de la solidarité et de l'entraide qui sont des valeurs essentielles pour la réussite des apprentissages et le développement de l'enfant.

• Intégration des tout petits

Afin de faciliter l'entrée à l'école, un temps d'accueil des enfants de 18 mois à 3 ans a été mis en place. Ce temps de découverte est ouvert aux parents dont l'enfant n'est pas encore scolarisé et aux assistantes maternelles. L'enfant, qui sera accueilli en petit groupe, pourra prendre connaissance avec les locaux et préparer en douceur sa future scolarité. Voici les dates proposées le mardi de 16h 45 à 17h30 : 06/12, 10/01, 07/02, 07/03, 04/04, 09/05, 06/06. Vous pouvez nous contacter pour des renseignements ou vous inscrire par téléphone/ par mail.

• La Kermesse du 25 Septembre

Au cours de notre kermesse, nous avons inauguré la fresque de la façade de l'école en présence de Mme Guénola Jouany, l'artiste qui a mené le projet et guidé les élèves. Puis tout le monde a pu se restaurer avec les galettes saucisses préparées par les parents de l'OGEC - APEL et les gâteaux confectionnés par les parents d'élèves. Après nous avoir présenté leurs chants et danses, les élèves ont profité des différents stands.



• UGSEL : grand jeu sportif de la petite section au CM2

Mardi 4 octobre, tous les élèves ont participé à un grand jeu sportif sur le thème des jeux olympiques. Le but du jeu était pour chaque équipe d'aller chercher des pièces de puzzles cachées sous un plot et de reconstituer une affiche des jeux olympiques. Les plus grands ont aidé les plus jeunes. Ce temps riche en échanges a été fort apprécié des enfants. L'objectif de cette rencontre proposée par l'UGSEL, outre de développer la coopération, est de faire prendre conscience des bienfaits du sport. Bravo à tous les sportifs !

• Les CE2 CM à la fête de la Science

Dans le cadre de la fête de la Science, les élèves de CE2 CM ont participé à des ateliers numériques au médiacentre au Petit Echo de la Mode jeudi 6 octobre. Certains se sont initiés à la programmation d'un robot, d'autres ont pratiqué le « light painting », une technique de photographie. Un groupe d'élèves a réalisé des petits films, un autre a fabriqué des instruments de musique. Tous les élèves ont trouvé ces activités passionnantes





• Protection du panda roux : jumelage avec le Népal

Mardi 18 octobre, la classe de CE CM a reçu la visite de l'association CPPR (connaître et protéger le panda roux) ainsi que Solenn Marzin, directrice du zoo de Trégomeur. Ces derniers ont mis en place un jumelage d'écoles françaises avec des écoles Népalaises afin de sensibiliser à la protection du panda roux et pour faire connaître la vie des élèves Népalais aux écoliers français. Ils ont d'abord présenté le panda roux, puis remis un livret pédagogique. Les dessins ou photos des élèves ont été remis aux écoliers Népalais par des membres de l'association qui sont partis au Népal le 14 novembre. Les élèves se sentent très concernés par la protection du panda roux et de la biodiversité en général. Ils sont impatients de recevoir des nouvelles des écoliers népalais.



La priorité de l'école : l'éducation à l'environnement

L'axe prioritaire de notre projet d'école reste toujours l'éducation à l'environnement et le développement durable. Cette année Nous allons continuer sur le thème de la préservation de la biodiversité en élargissant au monde maritime : les oiseaux marins et l'écosystème du bord de mer.

• Les élèves prennent soin de la nature.

Les élèves des deux classes de l'école sont partis à la chasse aux déchets. Après avoir enfilé les gants et pris les sacs poubelle, direction la fontaine, puis l'étang et l'aire de jeux. Puis les CE CM sont partis vers le stade où plusieurs sacs ont été remplis. En arrivant à l'école, il ne restait plus qu'à les trier par catégorie Il faudra sans doute y retourner l'année prochaine !

• La cueillette à la ferme

Lundi matin 17 octobre les élèves sont partis à la fraiserie de Kergrehen à Plélo. Ils ont commencé par la cueillette des fruits comme les fraises, les framboises, les mûres... Ensuite aidés par les parents accompagnateurs, ils ont ramassé tous les différents légumes de saison pour finir par le plus impressionnant : la citrouille. Les élèves étaient très fiers de leur récolte qu'ils ont pu rapporter à la maison et à l'école.

• Classe de mer au mois de mai et sortie à la Maison de la Baie

La classe de mer pour les CE CM est prévue du 15 au 17 mai à l'île Grande. La maternelle, CP iront visiter la maison de la Baie à Hillion.



Les autres projets pour cette année

- Les élèves du CP au CM2 auront des séances de piscine à Aquaval. Les CE2 CM participeront à un cycle de voile. Les 2 classes participeront à une journée sportive inter-écoles (écoles du secteur) au mois de juin. Des interventions permis piéton et internet sont envisagées. Les élèves de CM participeront à une rencontre CM2/6^{ème} afin de découvrir le collège.

- OGE - APEL : La collecte de papiers est toujours organisée : le 1er samedi des mois impairs. Prochaine collecte, le samedi 7 janvier. Vente de saucissons - vente de pizzas - un repas de fin d'année.

Mélanie Vauzelle, crêperie Le Goëlic

La sixième génération est en place !



Mélanie Vauzelle aime beaucoup le contact avec ses fournisseurs. « La plupart sont du coin. Je leur suis fidèle et, ainsi, je suis sûre de la qualité. »



Voilà, c'est fait : la sixième génération de la Maison Renault est en place. Mélanie Vauzelle a, en effet, rejoint l'an passé sa mère Jeanne au Goëlic et assure ainsi une forme de continuité dans cette réputée crêperie familiale du bourg de Trégomeur.

Après un bac littéraire et un an de fac de droit à Saint-Brieuc, Mélanie Vauzelle a préféré changer de cap et s'est orientée vers quelque chose qui lui parlait davantage : la cuisine.

Rien d'étonnant en fait à cela, lorsque l'on sait que Mélanie est de la sixième génération de la Maison Renault et, qu'enfant, elle ne se tenait jamais très loin des fourneaux et des galetières de la crêperie. Cette pièce, où régnait sa mère Jeanne, était son univers, sa madeleine de Proust en quelque sorte.

Après ses années briochines, elle opte donc pour un CAP cuisine en alternance et se forme au Centre de Formation des Apprentis de Ploufragan et auprès de Gwenaël Lavigne, le patron du restaurant Ô Saveurs.

« J'ai beaucoup appris avec ce chef. C'était une très très belle école. »

Il faut croire que l'expérience lui a plu puisqu'elle est restée près de huit ans dans cet établissement renommé de Saint-Brieuc.

« J'ai en effet été embauchée comme second de cuisine. »

Puis est venu, il y a un peu plus d'un an

maintenant, le moment du choix. Sa tante, Marie-Françoise, qui tenait le bar-épicerie-crêperie en collaboration avec sa sœur Jeanne, partait à la retraite. La question s'est alors posée de savoir si Mélanie souhaitait rejoindre sa mère.

« Je me suis dit : pourquoi pas ? J'avais déjà une bonne expérience et avait acquis une certaine confiance en mes moyens. En plus, j'étais vraiment contente de retrouver Maman en cuisine. C'est une occasion qui arrivait au bon moment. »

Et, depuis, le duo fonctionne très bien. « On fait un travail d'équipe et on parle le même langage en cuisine », souligne Mélanie.

Bien sûr, elle apporte sa touche personnelle. Normal de vouloir un peu bousculer les habitudes. « Notamment pour les apéritifs, les desserts du jour, la présentation des plats et les galettes du moment. »

La différence fondamentale avec son travail à Ô Saveurs est sûrement la polyvalence dont elle doit faire preuve.

« Ce n'est pas le même genre de structure et, ici, je suis un peu le couteau suisse. »

Le contact avec la clientèle est aussi un pan du métier qu'elle découvre.

« J'aime rencontrer les habitués, mettre des visages sur un nom. En plus, on a les retours en direct. »

La petite fille d'Amélie et de Pierre Renault a, on le voit, aisément trouvé sa place. « En fait, je suis chez moi ! », s'amuse-t-elle.

Pascal Le Coz

Contacts

Crêperie gourmande Le Goëlic
Épicerie-bar
2, rue des Moulins
Trégomeur
02 96 79 01 01
30 couverts

Kig ha farz maison le premier samedi de chaque mois d'octobre à juin.
Ouvert en saison (de juin à la Toussaint) du mardi au dimanche, midis et soirs.
Ouvert l'hiver le midi du mardi au samedi et les vendredis et samedis soirs.
Crêpes à emporter (il est recommandé de les commander).

Dates à retenir



Vendredi 20 janvier	Vœux de la municipalité
Samedi 11 février	Repas E.S.T
Week-end du 17 juin	Fête à thème de l'E.S.T.
Samedi 24 juin	Kermesse école publique
Samedi 8 juillet	Feu d'artifice du comité des fêtes
En septembre	Kermesse école St Thérèse
10 septembre	Vide-grenier du comité des fêtes
Dimanche 1 ^{er} octobre	Repas du CCAS
Samedi 18 novembre	Repas raclette Amicale Laïque
Samedi 25 novembre	Soirée organisée par l'E.S.T
Week-end du 2 décembre	Téléthon

Il est rappelé que pour valider toutes réservations de la salle des fêtes par les particuliers et les associations, un mail ou un courrier ainsi qu'un passage en mairie est obligatoire afin de remplir et signer le contrat. Ceci dans un délai de 8 jours maximum.

Le Club des Mégolithes

Le Président et le conseil d'administration remercient très sincèrement les fidèles adhérents qui permettent encore au club de fonctionner et d'assurer les rencontres mensuelles, repas, jeux de cartes, jeux de sociétés, jeux de boules ; et de partager ainsi l'instant présent en brisant la solitude très difficile à vivre, qui arrive souvent avec l'âge.

Notre club enregistré en mars 1978 va connaître ses 45 ans, et lors de l'assemblée générale début 2023, des membres du conseil d'administration souhaiteraient à juste titre, (et conformément à la loi de 1901 concernant notre association), être libérés de la tâche qu'ils assument depuis de nombreuses années, (à savoir 15 ans et plus pour certains).

D'autre part, à la suite de notre assemblée générale du 27 Février 2022, nous avions sollicité à plusieurs reprises les retraités de la commune (imprimés dans les boîtes aux lettres, Bulletin Municipal, le journal Ouest-France) ; 2 personnes

ont répondu positivement, le club les remercie vivement.

Bien entendu le devenir du club se pose si nous n'avons pas la possibilité de solutionner les 2 points précédents courant 2023 : (Renouvellement du conseil d'administration par tiers sortant).

Le conseil d'administration et les adhérents présentent leurs meilleurs vœux aux trégomeuroises et aux Trégomeurois pour l'année 2023 et compte sur tous pour que vive encore longtemps ce merveilleux club qui a permis d'entretenir des liens d'amitiés entre nos aînés.



Calendrier des animations 2023

Janvier : Jeudi 05 à 14h jeux et galettes des Rois.
Jeudi 19 à 14h jeux et Goûter
Assemblée Générale (Date à définir)
Février : Jeudi 02 à 14h Jeux et Crêpes
Jeudi 19 à 12h (Langue de Bœuf)
Mars : Jeudi 02 à 14h Jeux et Crêpes
Jeudi 16 à 14h Jeux et Goûter
Avril : Jeudi 06 à 12h (Jambon à l'os)
Jeudi 20 à 14h Jeux et Goûter
Mai : Jeudi 11 à 14h Jeux et Goûter
Juin : jeudi 01 à 14h Jeux et Goûter
Jeudi 22 à 12h (Grillades)
Juillet : Jeudi 20 à 14h Jeux et Goûter
Aout :
Jeudi 17 à 12h (Buffet Campagnard)
Septembre :
Jeudi 21 à 14h Jeux et Goûter
Octobre :
Jeudi 05 à 14h Jeux et Goûter
Novembre :
Jeudi 02 à 14h Jeux et Goûter
Jeudi 16 à 14h Jeux et Goûter
Décembre :
Jeudi 07 à 14h Jeux et Goûter
Jeudi 21 à 14h Jeux (Bûche de Noël)

L'Entente Sportive Trégomeuroise



« Pour cette nouvelle saison, l'ensemble des membres du club avaient hâte de se retrouver afin de continuer, avec la même dynamique que celle retrouvée la saison passée, à mêler bonne ambiance, résultats sportifs et festivités. »

Pouvant compter sur des nouveaux membres dans le bureau mais également sur de nouveaux joueurs venus renforcer l'effectif, nous pouvons dire que la saison s'annonce prometteuse !

Si sur le plan sportif, le bilan est satisfaisant puisque l'équipe senior du club lutte dans la partie haute du classement de son championnat, nous pouvons dire également que l'ambiance au sein du club l'est tout autant.

Si les joueurs sont heureux de se retrouver sur le terrain, nous sommes également heureux de retrouver de nombreuses et nombreux supporters à chaque rencontre à domicile mais

également à l'extérieur aux abords de différents terrains parcourus depuis le début de saison.

Du côté extra-sportif, les joueurs se sont vu remettre, en début de saison, un nouveau jeu de maillots par trois sponsors du club que sont les entreprises Garage Prigent, TP Blahic ainsi que O'Délices Breton. Les joueurs du club se verront également bientôt remettre des survêtements grâce à l'entreprise Breizh Koadour.

Le côté festivités est également riche avec, en fin d'année 2022, la soirée concert avec le groupe Les Gaillards d'en face et la bourse puériculture le dernier

week-end de Novembre et une vente de bières pour Noël en collaboration avec la brasserie Port l'Amour basée à Plouvara. L'année 2023 verra le retour du traditionnel repas du foot qui aura lieu le samedi 11 février à la salle polyvalente. D'autres événements sont en préparation et viendront compléter toutes celles déjà organisées.

Le club tient à remercier l'ensemble de ses bénévoles, supporters et partenaires pour leurs soutiens en espérant vous voir encore nombreuses et nombreux autour du terrain mais aussi lors des événements à venir »

L'amicale laïque



Une nouvelle année scolaire et un nouveau bureau pour l'amicale laïque. Son but est de récolter des fonds afin de financer les sorties pédagogiques des enfants et une partie du voyage au ski qui a lieu tous les trois ans. Pour cela, l'amicale organise différentes manifestations tout au long de l'année : arbre de Noël, kermesse, repas raclette, différentes ventes à emporter.

Et c'est reparti pour une nouvelle année avec l'Amicale laïque constituée d'une équipe dynamique. Des opérations vente de saucissons/ jus de pommes, repas raclette, vente de sapins avec Les Serres du Rodo et boules de Noël avec La Case de Louenn ont déjà été réalisés. L'arbre de Noël a eu lieu le 16 décembre avec la visite tant attendue du Père Noël. La date de la kermesse est déjà fixée au 24 juin 2023.

L'équipe 2022-2023 :

Camille Hue (présidente),
 Andréa Le Bellegard (vice-présidente),
 Céline Labbé (trésorière),
 François Dagorn (vice-trésorier),
 Stéphanie Barbier (secrétaire),
 Harmonie Dubus (vice-secrétaire).
 Et tous les membres :
 Florian Lesage, Sandy Vincent, Laura Helliet, Florence David, Maëlle Coudray, Emilie Lachuer, Adeline Loncle, Yoann Janes, Fabienne Le Pape.

Contact :

amicale.tregomeur@gmail.com

Facebook : [amicale de l'école publique de Trégomeur](#)



Info interco

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement C.A.U.E 22

Tout particulier, adhérent ou non, a la possibilité de consulter gratuitement un architecte du CAUE dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Quatre architectes-conseillers assurent sur rendez-vous des permanences sur l'ensemble du territoire départemental. Ils fournissent, idéalement le plus en amont possible, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale du projet et sa bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Ils peuvent aider :

- > au choix du terrain,
- > à l'insertion du projet dans le site,
- > au montage de projet de construction ou de réhabilitation,
- > à étudier toute intention de projet pour apporter leur expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie, insertion dans le site...
- > à informer sur les formalités administratives et les données réglementaires.

Rencontrer un architecte-conseiller

Mme Claude Giraud-Cherel, architecte-conseil au Conseil d'architecture et de l'environnement des Côtes d'Armor (CAUE 22), vous reçoit à Leff Armor Communauté (Site Moulin de Blanchardeau à Lanvallon) tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous par té-

léphone au 02.96.70.17.04 ou par mail : ads@leffarmor.fr

Il vous faut pour cela vous munir de tout plan, croquis, et photo aidant à la bonne compréhension de votre projet. Il convient également d'apporter les éléments permettant de localiser le projet ou la parcelle (plans et références cadastrales, photo aérienne...).



Les ateliers Mémoire

Réunion d'information
à destination des personnes de 60 ans et plus
Suivie d'ateliers gratuits
Lundi 2 janvier 2023 à 14h
Salle communale « La Salamandre »
Le Bourg
22290 Pléguien
Renseignements et inscription :
Asept Bretagne : 02.98.85.79.25

BIEN VIEILLIR
BRETAGNE

CIAS
LEFFARMOR

Pléguien

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

frantec

Trégomeur, d'hier et d'aujourd'hui...

Photos



Merci à Mme Marie Louise Hillion pour les photos et cartes postales

Dans l'esprit de poursuivre l'évocation photographique de Trégomeur, la Commission Communication lance un appel aux habitants qui possèdent de vieux clichés (voire de vieilles cartes postales) de la commune : apportez-les à la mairie ! Ils seront scannés afin d'être publiés dans une prochaine édition du « Trégomeur Infos ». Merci d'avance à toutes et tous !

Ingrédients pour environ 25-30 sablés.

Ingrédients :

Les sablés :

- 175g de farine de blé noir
- 45g de parmesan
- 35g noisettes
- 95g de beurre
- 2 cuillères à soupe d'eau
- Une pincée de poivre
- Une pincée de sel

Tzatziki pomme champignon :

- 1 fromage blanc
- une pomme golden
- un gros champignon frais
- 1 pincée de sel
- 1 pincée de poivre
- Quelques brins de ciboulette

Sablés sarrasin, tzatziki pomme champignon

Préparation des sablés :

- Torrifier les noisettes dans un four chaud à 180°C pendant 8 min puis les hacher grossièrement.
- Faire le mélange farine, parmesan, noisettes, beurre, eau, poivre et sel pour sabler l'ensemble, sans trop le travailler.
- Former des boudins de 3cm de diamètre environ, les filmer et laisser reposer au moins 30min au frais.
- Mettre le four à chauffer à 180°C.
- Tailler les boudins de sablés en rondelle de 5 mm, les placer sur papier sulfurisé sur une plaque de cuisson ou lèche frite.
- Enfourner 20-25min à 180 degrés.



Tzatziki pomme champignon :

- Ciseler la ciboulette.
- Tailler en petite brunoise la pomme et le champignon.
- Mélanger le tout dans un bol avec le fromage blanc, assaisonner.

Crêperie gourmande Le Goëlic
Mélanie Vauzelle
 2, rue des Moulins, à Trégomeur.
 Tél. 02 96 79 01 01

www.creperie-goelic.fr ou facebook.com/creperie-goelic

Envoyez votre recette préférée à tregomeurinfo@gmail.com, avec une photo. Nous la publierons dans un prochain numéro.

TREGO MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
B								
C								
D								
E								
F								
G								
H								

HORIZONTALEMENT

- Son entretien coûte cher à la commune de Trégomeur.
- Vraiment pas mûr.
- Représentation religieuse.
- Homme en devenir - Note.
- Nez anglais - Conifères non résineux.
- Pièges.
- Conjonction - La même chose, abrégée - Animal lent, très lent.
- Raisonné - Ville bretonne mythique.

VERTICALEMENT

- À faire régulièrement sur les véhicules thermiques.
- Vénérée sur la Canebière - Incertitude.
- Soumis à une taxe.
- Parfois de lumière - Mèches rebelles
- Question de test - Infirmier.e Diplômé.e d'État
- Posséda - Queue de pie.
- Fossés connus à Trégomeur.
- Démonstratif. Sur son séant.

	1	2	3	4	5	6	7	8
A	E	P	A	R	E	U	S	E
B	L	I	M	A	F	U	T	
C	E		I		J	O	I	E
D	C	R	E	P	U		S	
E	T	E		O	M	I	S	E
F	I	S	O	C	E	L	E	S
G	O	T		H	N	E		T
H	N	O	Y	E	T	T	E	

Solution du bulletin de juin 2022

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Denis Manac'h

COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL : Denis Manac'h, Valérie Ramoné, Nicolas Le Gonidec, Bertrand Renier, Florence Travert, Richard Le Carré, Denis Le Buhan, assistés de Catherine Morin et Valérie Menou.

RÉDACTION : Commission du bulletin municipal -Pascal Le Coz journaliste indépendant

PHOTO DE COUVERTURE : Maryvonne Héry -

Coup de cœur du concours photo

MISE EN PAGE ET IMPRESSION : RoudennGrafik

CONTACTS : Mairie de Trégomeur - Tél. : 02 96 79 01 13

E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

